

Mémento

Mairie de Billio

Accueil: Caroline Vila
Jennifer Dubrulle

Tél : 02 97 42 28 18

Mail : mairie.billio@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi et

Vendredi : 13h30 à 17h00

Jeudi : Fermée

Rappel : la mairie n'est pas ouverte au public le matin



Médecin de garde :

02 97 68 42 42

Pharmacie : 3237

Pompiers : 18

Urgences médicales : 15

Police : 17

Cabinet infirmier : 02 97 42 21 89

SAAD : 06 88 87 52 24

plumelec@admr56.com

ADMR : 02 97 42 30 05

ssiadplumelec@admr56.com

AMPER

Service à la personne et à domicile en Morbihan

Antenne de St-Jean-Brévelay

27 rue de Rennes

02 97 61 45 85

Amper.stjeanbrevelay@msa-services.fr



Messes à Billio

Dimanche 18 janvier à 9h30

Camion « envie de pizz »

lundi 12 janvier à partir de 18h à la salle du Tilleul

Pépinière de Kerhello :

Ouverture du lundi au samedi 9h

-12h, 14h-18h et le

dimanche et jour férié

de 14h-18h00.



N'hésitez pas à liker la page

Facebook de Billio

Recevez toutes les alertes grâce à

Panneau Pocket



INFORMATIONS MUNICIPALES



Monsieur Le Maire, les conseillers municipaux et l'équipe municipale souhaitent à tous les Billiotais, Billiotaises, une bonne et heureuse année 2026



Les vœux du maire, seront célébrés le dimanche 11 janvier à 10h30 à la salle du Tilleul et sera suivi d'un pot.

Fermeture exceptionnelle

Nous vous informons que la mairie sera fermée le vendredi 2 janvier et le lundi 5 janvier. Merci de votre compréhension.

Elections municipales

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune de Billio, vous avez jusqu'au 6 février 2026.

Merci de passer en mairie afin de compléter le formulaire accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



INFORMATIONS GENERALES

Changements au 1er janvier 2026

- Revalorisation du SMIC : 1,18 %, soit 1 823,03€ le SMIC mensuel brut.
- Nouveau calcul du DPE : l'électricité est moins pénalisée dans le calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Obligation de déclarer les dons en ligne : cela concerne les dons réalisés entre particuliers (les dons d'un montant inhabituel ou les biens de valeur)
- Hausse du tarif du timbre : la lettre verte passe à 1,52€, les Colissimo augmentent en moyenne de 3,4 %.
- Le Plafond annuel de la sécurité sociale est réévalué : de 2 % par rapport à 2025a fin de calculer notamment le montant des indemnités journalières
- Nouvelle règle pour les titres de séjour : l'examen civique devient obligatoire pour toute première demande de titre de séjour pluriannuel et les naturalisations (demandeurs hors UE)

FC Billio

Dimanche 18 janvier à 15h : Billio reçoit Lizio

Dimanche 1er février à 13h : Billio se déplace à Cruguel



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Gestion des déchets en cette fin d'année

Cette période de fête de fin d'année engendre souvent des déchets un peu spécifiques. A ce titre, le service déchets de Centre Morbihan Communauté propose :

- Un mémo-tri spécial fêtes, pour savoir où déposer vos déchets
- Une opération de collecte de sapins de Noël, en complément de celles proposées dans certaines communes.

Seul les sapins sans sac, pot, décoration et neige artificielle sont acceptés. Le broyat produit sera ensuite utilisé pour entretenir les espaces verts des collectivités.

Retrouvez ci-après les détails de l'organisation de ces collectes et ici l'affiche générale.

DATE DE COLLECTE	LIEUX DE COLLECTE
Pour tous les habitants de la collectivité :	
Du 05/01 au 12/01	Pôle environnement, 27 route de Rennes, dans la zone balisée SAINT-JEAN-BREVELAY

Retrouvez toutes les informations utiles sur ces actions, ainsi que les horaires d'ouvertures des déchèteries, sur le site internet www.centremorbihancommunaute.bzh.

Pour plus d'informations, contacter le service prévention des déchets sur rienajeter@cmc.bzh ou au 02 97 60 43 42.

CIRCULEZ
Y' A RIEN
A JETER!

MEMO TRI

Centre
MORBIHAN
Communauté

SPÉCIAL FÊTES DE FIN D'ANNÉE

EMBALLAGES

EN VRAC, SANS SAC, VIDES, NON LAVES

Boîtes de chocolat et calendriers de l'avent

"Papiers" cadeaux en plastique (brillants)

Aluminium et opercules

Emballages jouets et alimentaires, etc...

PAPIERS

Catalogues de jouets

Papiers cadeaux non plastifiés (mats, non brillants, papier kraft)

ORDURES MÉNAGÈRES

Décorations cassées (boules et guirlandes)

Bouchons en liège

Vaisselle jetable / cassée

Rubans, cotillons, éthylotest, etc...

BIODÉCHETS

SI VOUS N'ÊTES PAS ÉQUIPÉ : A DÉPOSER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les restes de crustacés peuvent être déposés dans les composteurs individuels ou abris. Il est interdit de les déposer dans les sites de compostages partagés.

DÉCHÈTERIE

Sapins naturels ou artificiels

Cartons de grande taille (> boîte à pizza)

Bourriches d'huîtres

Polystyrène

Les coquilles d'huîtres / St Jacques / moules / peuvent être broyées et intégrées au compost individuel. Non broyées, elles sont à apporter en déchèteries.

Appareils électriques et à batterie (guirlandes, décorations, jeux etc...)

Les points de collecte du territoire sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, ou de votre destination, vous pouvez consulter la carte en allant sur notre site Internet www.centremorbihancommunaute.bzh ou en scannant ce QR code.

Un doute ? Une question ?

rienajeter@cmc.bzh
02 97 60 43 23

Centre
MORBIHAN
Communauté